

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 06 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** et Madame et Monsieur Chantal MENIGOT, Jean-Luc PIANZI, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Christian RAYOT, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 31 janvier	Le 31 janvier	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Sophie GUYON est désignée.

2020-01-14 Aires d'Accueil des Gens du Voyage – Modification du règlement intérieur *Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ*

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2007 relatif au bordereau des prix pratiqués sur les aires d'accueil des gens du voyage de Delle, Beaucourt et Grandvillars, Vu les différents arrêtés 2009-05, 2009-06, 2009-07 et 2012-02-10 portant règlement intérieur respectivement des aires d'accueil des gens du voyages de Delle, Beaucourt et Grandvillars.

Les usagers des aires d'accueil des gens du voyage doivent s'acquitter de leur consommation personnelle d'eau et d'électricité en complément de la redevance pour l'occupation d'un emplacement. Le tarif de l'électricité et de l'eau potable n'a pas évolué depuis 2012.

Au vu des différentes augmentations appliquées par notre fournisseur d'électricité, et de l'évolution des tarifs d'eau potable et d'assainissement, il est nécessaire de faire évoluer le prix du kWh et des m3 d'eau potable consommé par les usagers.

Pour l'électricité, il est proposé de fixer le prix du kWh à 0,20 €, contre 0,14 € actuellement. Ce tarif correspond au prix moyen facturé par notre fournisseur d'électricité sur l'ensemble des 3 aires d'accueil.

Pour l'eau potable et l'assainissement, il est proposé de fixer le prix à 4,15 €/m3, contre 3,30 €/m3.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'actualisation des tarifs de l'électricité et de l'eau et ce à compter du 1^{er} mars 2020,
- de mettre à jour les différents règlements afférents en y insérant le nouveau bordereau des prix,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les présentes dispositions par tout acte administratif nécessaire.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 11 FEV. 2020

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT

Le Président,



Le Président
Christian RAYOT